

## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2018/1264 du 20 septembre 2018, renouvelant l'approbation<sup>1</sup> de la substance active pethoxamide conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **SUCCESSOR PRO***

*de la société* CHEMINOVA Agro France SAS

*numéro de dossier* n°2019-5044

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit SUCCESSOR PRO dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active pethoxamide,*

*Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** le 30 novembre 2019 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	SUCCESSOR PRO
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Titulaire</b>	CHEMINOVA Agro France SAS 11 Bis Quai Perrache, 69002 LYON, FRANCE
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	600 g/L - péthoxamide
<b>Numéro d'intrant</b>	9664-2014.01
<b>Numéro d'AMM</b>	2171240
<b>Fonction</b>	Herbicide
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel

## Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	30/11/2019
Date limite pour la vente et la distribution	31/05/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	31/05/2021

A Maisons-Alfort, le

**30 SEP. 2019**

**Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)